



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement Public

Syndicat départemental des Bouches du Rhône 13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille.

Tel: 04 91 00 34 22 - FAX: 04 91 33 55 6 - www.snudifo13.org - contact@snudifo13.org

InFO Mail n°26 – 19 mars 2012 – Carte scolaire – Mouvement et CAPD du 19 mars

CARTE SCOLAIRE 2012

RAPPEL : Rassemblement devant la Préfecture le mercredi 21 mars à 14h30

A l'appel des syndicats SNUDI-FO – SDEN-CGT – SNUipp-FSU et SE-UNSA

Pour l'annulation des fermetures de classes et des postes RASED

Pour l'ouverture des classes nécessaires

Lors de la tenue du CDEN (Comité départemental de l'Education nationale), le DASEN présentera ces mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée aux syndicats, aux élus, aux fédérations de parents d'élèves et au préfet.

Ce sera l'occasion de manifester au représentant de l'état le refus de ses suppressions de postes et de défendre nos revendications !

Venez nombreux avec vos banderoles et vos pancartes !

MOUVEMENT 2012

1/ Dates d'ouverture du serveur : du 23 mars au 9 avril.

Le mémento et la circulaire paraîtront en début de semaine prochaine. Un point particulier sera abordé pour les demandes d'attribution des priorités accordées au titre des situations médicales.

ATTENTION : Les délais sont malheureusement trop courts, comme nous le contestons lors du groupe de travail.

Vous devez immédiatement contacter le Dr BESSEREAU au rectorat si vous pensez relever d'un cas médical afin d'obtenir une bonification particulière pour le mouvement.

Contact mail uniquement : anne.bessereau@ac-aix-marseille.fr

2/ Nouveau barème :

Le DASEN a décidé de supprimer la note et de rétablir l'AGS complète mais comme il augmente encore le bloc des majorations (enfants, stabilité, exercice en zone violence), au final cela aggrave l'injustice du barème !

Le SNUDI FO 13 conteste ce barème « au plus méritant ».

Il induit de fait une pression sur les collègues afin qu'ils sollicitent des postes qu'ils ne désirent pas pour engranger des points de stabilité. Ce qui va très lourdement pénaliser les collègues n'ayant pu obtenir un poste à titre définitif et qui vont rester (vu leur manque de points de stabilité !) dans des nominations à titre provisoire pour encore de nombreuses années.

Le SNUDI FO 13 demande donc, non seulement qu'on n'augmente pas les points correspondant à ce bloc, mais qu'on les diminue !

Les points enfants ne comptent que pour des naissances avant le 1er janvier 2012.

3/ Modalités de replis pour les maîtres du RASED

Une centaine de collègues spécialisés est touchée par les mesures de carte scolaire.

Estimant que la donne pouvait changer, l'administration prévoit un dispositif dérogatoire aux règles du mouvement. Elle propose aux maîtres touchés par une fermeture de poste 2 alternatives :

- soit le collègue participe au mouvement et dans ce cas la priorité de repli ne se fera **que sur des postes spécialisés restants dans la circonscription** (CLIS, SEGPA...)

- soit les personnels sont rattachés sur leur circonscription, en surnombre, sur un poste de brigade. Ils continueraient à effectuer leur fonction de maître spécialisé mais si les brigades venaient à manquer... **ils seraient amenés à effectuer des remplacements** ! Ainsi, pour le DSEN, ils seraient plus rapidement réaffectés sur leur poste d'origine si celui-ci venait à être rétabli.

La priorité de repli continuerait de jouer l'année prochaine, puisqu'en 2013, il n'y aurait pas de suppressions prévues.

Pour le SNUDI FO, les conditions du mouvement consécutif à cette carte scolaire ne sont pas acceptables !

Les personnels spécialisés ne sont pas des « bouche-trou ». C'est un mépris de leur spécialisation et un déni de leur égalité de traitement avec les autres collègues dans le cadre des replis. **Cela ne peut pas leur être imposé !**

La situation des maîtres E et G dont le poste a été supprimé doit absolument être examinée de manière particulière au regard de la spécificité de leurs postes.

C'est pourquoi, lors de la CAPD du 19 mars, nous avons demandé expressément la convocation d'un groupe de travail pour examiner la situation particulière de ces personnels, avant le début des opérations du mouvement.

Voir notre déclaration liminaire → ICI

Ni l'administration, ni les autres organisations syndicales ne se sont prononcées pour cette demande ! Postes E maintenus dans les circonscriptions hors « Education prioritaire », ce serait la règle du plus ancien maître nommé dans la circonscription dans la spécialisation.

Remarque : Pour les collègues qui ont la double certification E et G, l'administration prendrait en compte leur ancienneté d'exercice indifférenciée de RASED dans la circonscription.

Cette situation est complexe et nous ne pouvons décliner toutes les questions/réponses dans ce mail. N'hésitez pas à contacter syndicat !

4/ Nouvelles zones de la brigade de formation continue

Pour se prémunir des problèmes de déplacement de personnels hors zone, l'administration a décidé de découper le département en 3 zones de remplacements pour la brigade de formation continue.

Zone Mistral et DERAINE, Zone Daumier et Pagnol et Zone Cézanne et Scotto

Le SNUDI FO s'est élevé contre cet élargissement des zones. Cela implique en effet d'énormes difficultés pour les personnels remplaçants en termes de temps de déplacement et de coût et des conséquences sur leur vie personnelle.

Si les collègues refusent la modification de leur affectation, ils vont recevoir un courrier leur invitant alors à participer au mouvement.

Ils auront une priorité comme repli sur un poste de brigade de circonscription.

5/ Postes réservés PES et T1

L'administration affirme que cette année, les postes réservés seront en moyenne de 9 par circonscription pour **79 postes de T1 et 132 postes de PES.**

Le SNUDI FO s'oppose à tous ces postes réservés, en tout état de cause, il a demandé qu'on évite de bloquer un poste plusieurs années de suite et que ces postes ne soient pas dans des écoles déjà frappées par une mesure de carte scolaire afin de ne pas empêcher le retour sur poste du collègue replié.

L'IA comprend mais ne peut cependant pas garantir ce souhait. C'est l'IEN qui propose les implantations.

CAPD du 19 mars 2012

1/ Listes d'aptitudes et stages longs

Le syndicat a pu défendre les dossiers en sa possession concernant :

- **la liste d'aptitude aux fonctions de direction**
- **la liste d'aptitude aux fonctions de CPC**
- **la liste des stagiaires en préparation au CAPA SH, psychologue scolaire et formation DDEEAS**

... Nous contacter pour les résultats !

2/ DIF

Seuls 30 dossiers sur les 74 reçus pour les stages DIF ont été retenus. Cette réduction de moyens s'explique par le fait que le DASEN a fait un choix préférentiel afin de financer les VAE des CPC en vue de l'obtention du master 2.

... Nous contacter pour les résultats !

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25